



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6).

Délibération n°2015/003037

Rapport n°3.9 - Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable

Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire

Sans incidence financière

Résumé :

Par délibération en date du 14 septembre 2001, le Grand Besançon a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activité économique des Portes de Vesoul, puis a engagé les études nécessaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont les objectifs sont les suivants :

- développer une zone d'activités en lien avec la requalification de l'entrée de ville et avec TEMIS,
- organiser et structurer l'entrée de ville avec une amélioration et une organisation du bâti et de la voirie (requalification de la rue de Vesoul).

Le projet a fait l'objet d'une concertation ayant eu lieu pendant toute la durée de réalisation des études préalables et conformément aux modalités définies par délibération du 30 septembre 2005. Le Conseil de Communauté est désormais appelé à arrêter le bilan de la concertation.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme et par délibération du 30 septembre 2005, le Conseil Communautaire a ouvert la concertation préalable à la création de la zone des Portes de Vesoul et en a défini les modalités.

Cette concertation a été mise en œuvre pendant toute la phase d'élaboration du projet et s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- mise en ligne d'informations sur le portail web du Grand Besançon, avec actualisation,
- mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation au siège de la CAGB, une remarque a été consignée sur ce registre,
- insertion d'articles dans le magazine du Grand Besançon, diffusé dans les 92000 foyers de l'agglomération (4 articles : n°15 janvier-février 2006, n°30 septembre-octobre 2008, n°57 mars-avril 2013 et n°67 janvier-février 2015)

Le projet a également fait l'objet d'articles dans les journaux locaux : Est républicain du 20 septembre 2008, du 3 septembre 2015, du 28 septembre 2015 et l'Hebdo de Besançon du 24 décembre 2008

Plusieurs réunions de présentation ont été organisées :

- 2 juillet 2008, présentation du projet des Portes de Vesoul (diagnostic et enjeux) aux conseils de quartier (Saint-Claude/Torcols/Chailluz/Montrapon/Montboucons/Montjoux/Fontaine Ecu)
- 17 septembre 2008, réunion publique avec la population (environ 80 personnes),
- 6 novembre 2008, présentation du schéma d'aménagement à l'attention des conseils de quartier
- 25 novembre 2008 à l'attention des conseils de quartier
- deuxième réunion publique de concertation avec la population (environ 50 personnes),
- troisième réunion publique de concertation avec la population et les conseils consultatifs d'habitants de Saint-Claude - Torcols - Chailluz et de Fontaine ECU - Montboucons - Montjoux - Montrapon - Tilleroyes. le 23 septembre 2015 (environ 60 personnes)

L'ensemble des observations formulées depuis le lancement de la concertation et les éléments de réponse correspondant sont synthétisés et regroupés de manière thématique :

Remarques / Questions	Réponses apportées
Thématique : circulation, accessibilité et fonctionnement de la rue de Vesoul	
Quel sera le fonctionnement de la nouvelle rue de Vesoul ? Emprise de la nouvelle rue de Vesoul ?	Suite aux dernières études réalisées, l'emprise de la future rue de Vesoul sera d'environ 30 mètres. Elle sera en 2x2 voies afin de permettre les tournes à gauche.
Pertinence de la mise en place de carrefours à feux.	La mise en place d'un carrefour à feux au niveau de la rue des Founottes permettra de mieux gérer les flux de véhicules car il permet de gérer les priorités.
Les voitures pourront elles accéder à la zone habitat ?	Les voitures ne seront pas interdites dans la partie logements même si on recherche des solutions de mutualisation pour économiser l'espace.
La requalification de la rue de Vesoul ne va pas améliorer les bouchons existants à l'entrée de ville. Cela ne changera rien aux problèmes de circulation après le collège CAMUS.	Les problématiques de circulation demeureront après le collège CAMUS, ce qui sera fait pour les Portes de Vesoul ne règlera pas le reste mais n'aggraver pas la situation. (Remarque récurrente tout au long de la concertation).
Un passage souterrain peut-il être envisagé pour éviter de ralentir la circulation	L'idée d'un passage souterrain au niveau du carrefour central est a priori écartée car ce type d'aménagement n'est pas très urbain, génère des vitesses importantes et est très coûteux.
Thématique : halte ferroviaire	
La halte ne va-t-elle pas faire concurrence aux bus ?	Non, il ne s'agit pas de la même offre, c'est une offre complémentaire.
Quel stationnement autour de la halte ferroviaire ?	C'est une question récurrente au fil de la concertation. Il existe un parking relais à TEMIS, un parking de ce type n'est donc pas prévu. La question de la halte ferroviaire et son fonctionnement sera étudiée plus précisément en lien avec la Région au moment du passage en phase réalisation.
Il est nécessaire d'avoir du stationnement vélo autour de la halte.	La nécessité d'avoir du stationnement vélo à proximité de la halte ferroviaire sera prise en compte dans le projet.
Thématique : foncier, prix d'acquisition des biens et des terrains	
Comment le prix des biens est-il fixé ?	Les acquisitions sont réalisées par l'Etablissement Public Foncier au prix de référence des domaines.
Incompréhension globale sur le prix de référence en zone 2AUy du PLU.	Le prix de référence pour les zones 2AUy est de 6 euros/m ² . Ce prix a été confirmé plusieurs fois en appel.
Que va-t-il se faire à côté du collège CAMUS (ancien jardins familiaux) ?	A proximité du collège CAMUS, on trouvera, en cohérence avec le projet des Portes de Vesoul, un immeuble de bureaux, du stationnement et des logements (réponse décembre 2008).

Pourquoi mon terrain n'est-il pas acheté au même prix que la parcelle voisine d'Age et Vie ?	Le terrain « Age et Vie » situé à proximité était dans le périmètre d'étude élargi mais il n'est pas dans le périmètre opérationnel. Le zonage PLU est différent, il est classé en zone U du PLU c'est-à-dire urbanisable sans procédure d'aménagement.
Quelles maisons subsistent ? Pourquoi ne pas toutes les maintenir ?	Le Grand Besançon a cherché à conserver le plus possible les maisons existantes. elles participeront à la mixité et à la qualité du projet.
La zone est bloquée depuis 1998 et les propriétaires ne peuvent rien faire. Les propriétaires peuvent-ils participer à l'aménagement de la ZAC ?	Les propriétaires peuvent aménager leur foncier dans le cadre du dossier de réalisation en participant aux coûts des viabilités (coût des équipements publics).
Quand les habitants de la zone devront-ils partir ?	Réponse apportée à la dernière réunion de concertation, au vu du calendrier prévisionnel les habitants devront partir en 2019.
Thématique : vocation/programmation	
Des commerces seront-ils présents sur la zone ?	La zone n'a pas une vocation commerciale. Des commerces de proximité en lien avec le quartier pourront être présents.
Quel devenir pour le garage en place ?	Le garage en place sera intégré au projet mais ne pourra rester dans sa configuration actuelle.
Quelle typologie de logements ?	Les logements seront construits dans une logique de mixité. Il y aura du logement collectif et du logement intermédiaire. (Il s'agit d'une question récurrente dans la concertation).
Des logements sociaux sont-ils prévus ?	Oui. Il est également précisé qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.
Quel devenir pour les transports Jeantet ?	Les transports Jeantet ne sont pas dans le périmètre opérationnel et l'activité a été déplacée sur la zone de l'Echange. La reconversion du site se fera en lien avec la ZAC.
Divers	
Pourquoi faire la zone alors que TEMIS n'est pas remplie ?	TEMIS est une technopole. Elle est vouée à accueillir des entreprises en lien avec les microtechniques. Le Grand Besançon a 13 zones d'intérêt communautaire et son offre doit être diversifiée pour pouvoir accueillir les entreprises.

Un courrier a été consigné dans le registre des observations. Il s'agit d'un courrier du comité de quartier des Montboucons en date du 3 novembre 2008 qui fait suite à la réunion publique du 17 septembre 2008. Les remarques concernent :

- les problèmes de stationnement liés au Lycée Pierre Adrien Pâris,
- la remise en cause de l'intégration des terrains situés au nord de la rocade dans le projet de ZAC du fait de la topographie et des accès,
- les indemnités des propriétaires fonciers concernés par le projet.

Les terrains situés au nord de la rocade rue Camille Flammarion ont été retirés du périmètre opérationnel de la future ZAC. Une partie a été aménagée par le Grand Besançon via un permis d'aménager (création de deux lots et d'une voirie d'accès). L'autre partie sera aménagée par les propriétaires fonciers privés. Il n'y aura pas de continuité entre les deux, la topographie du site ne le permettant pas.

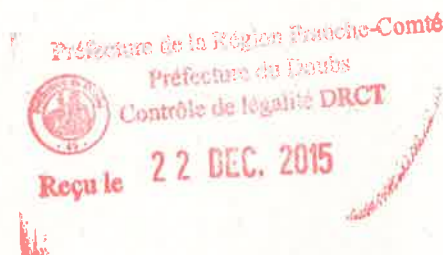
Aujourd'hui le bilan de la concertation peut être arrêté.

L'ensemble des remarques et des questions formulées ne remet pas en cause les objectifs du projet et son parti d'aménagement tels qu'ils ont été présentés lors des différentes réunions publiques (objectifs liés au développement économique du Grand Besançon et à la requalification de l'entrée de ville).

Ces remarques relèvent plus d'intérêts privés ou individuels. La question foncière sera abordée individuellement au moment de l'enclenchement des négociations préalables à la déclaration d'utilité publique.

Les autres questions et remarques liées aux problématiques de circulation et de configuration de la trame viaire ont été prises en compte et feront l'objet d'études plus approfondies au moment du passage à la phase de réalisation du dossier.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la zone des Portes de Vesoul.



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0